

Avenir du presbytère de Saint-Gilles

Avec le départ des religieuses qui habitaient une partie du presbytère de Saint-Gilles à l'été 2019 et devant des demandes pour louer ces espaces, l'Assemblée de fabrique a réfléchi à l'avenir du presbytère en se basant sur les règles qui la gouverne et le contexte actuel.

En premier lieu, la Fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière en tant que propriétaire du presbytère de Saint-Gilles reconnaît que ce n'est pas son mandat de gérer la location de ses bâtiments excédentaires à des particuliers ou des entreprises. Sans compter que la Mutuelle des fabriques, notre assureur, ne pourrait nous assurer en pareil cas.

Par ailleurs, la Fabrique accompagnée des gens de la MRC de Lotbinière a rencontré au cours de l'automne 2019 et de l'hiver 2020 les élus des différentes municipalités, et notamment ceux de Saint-Gilles, afin de les sensibiliser à l'avenir des bâtiments religieux excédentaires. Il ressort de ces rencontres de même que du colloque *Ciel mon église* tenu le 13 mars dernier que les municipalités sont nos interlocuteurs privilégiés pour discuter de la conservation de ces bâtiments religieux excédentaires et de leur éventuelle transformation pour un usage communautaire au profit de la population. En effet, les municipalités ont des ressources professionnelles et ont l'intérêt et l'autorité pour statuer et faire respecter un plan d'urbanisme tenant compte de la conservation de leur patrimoine.

À l'hiver 2020, compte tenu du contexte décrit plus haut et de la proposition d'une personne sérieusement intéressée par la location du presbytère, des discussions ont été entamées entre l'Assemblée de fabrique, les membres du Comité de consultation et d'organisation local (CCOL) et le maire de la municipalité. Partageant les mêmes valeurs et objectifs, tout le monde s'est mis d'accord pour la vente du presbytère à la municipalité. L'entente de principe entre les parties a été entérinée par les autorités diocésaines. La somme qui résultera de la vente éventuelle du presbytère à la Municipalité de Saint-Gilles permettra de constituer un fonds de prévoyance exclusivement dédié aux grands travaux qui seraient nécessaires à l'église de Saint-Gilles et en assureraient la conservation.

En conclusion, c'est un dossier qui permet d'envisager une collaboration féconde entre la fabrique et la municipalité à la satisfaction des uns et des autres et pour la conservation du patrimoine et le bien de la collectivité.